



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>39445</b>	De <b>M. Nicolas Bays</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Pas-de-Calais )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Handicapés		<b>Ministère attributaire</b> > Personnes handicapées
<b>Rubrique</b> >handicapés	<b>Tête d'analyse</b> >aveugles et malvoyants	<b>Analyse</b> > autonomie. développement.
Question publiée au JO le : <b>08/10/2013</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Nicolas Bays attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les difficultés quotidiennes auxquelles doivent faire face les personnes aveugles ou mal voyantes dans notre pays. Au nom du principe d'égalité qui fonde notre République, il est indispensable que tous les citoyens, notamment les plus faibles, puissent avoir la possibilité d'être autonomes en toutes circonstances. Or du fait de l'absence de dispositifs adaptés, de nombreuses personnes se trouvent confrontées à de réelles difficultés dans les situations les plus banales de la vie quotidienne. À titre d'exemple, la simple démarche d'achat peut ainsi s'avérer problématique pour une personne aveugle ou mal voyante du fait de l'absence de signalétique braille sur les emballages des produits de consommation courante. Aussi, au nom du principe d'égalité, il lui demande si elle envisage de mettre en oeuvre des mesures concrètes à même d'améliorer l'autonomie des personnes mal voyantes ou aveugles dans les situations de la vie quotidienne.